



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE BOLLENE
Place Reynaud de la Gardette
B.P. 207
8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone : **04.90.40.51.88** Télécopie : **04.90.40.51.72**

Objet du marché : Sécurisation du site classé du Barry ville de Bollène

Type de marché : Marché de travaux

Lieu(x) d'exécution : Commune de Bollène

Délai d'exécution du marché : Le délai d'exécution est de 6 semaines, période de préparation incluse.
Les travaux devront être réalisés à compter de fin février 2018.

Tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranche et en lot.

Variantes : Les variantes ne sont pas acceptées

Options : Sans objet

Critères d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations. Chaque offre sera appréciée en fonction de son montant. Il sera appliqué la formule ci-dessous pour obtenir la note sur 40 points. Note = (offre moins disante / offre du candidat) x 40	40.0 %
2-Valeur technique. Les offres des candidats (d'après leur mémoire technique) seront jugées sur la base des VOILETS THEMATIQUES détaillés et listés ci-dessous :	40.0 %
2.1-Moyens humains proposés pour cette opération : 10 points répartis comme suit: <ul style="list-style-type: none">▪ Effectifs et affectations des équipes : 4 points▪ Encadrement (organigramme et expérience) : 3 points▪ Qualifications du personnel (CV et formations) : 3 points	10 points
2.2-Moyens matériels proposés pour cette opération : 10 points répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none">▪ Matériels de forage et d'injection : 6 points▪ Matériels de levage et de montage : 4 points	10 points
2.3- Procédures de réalisation / Méthodologies d'exécution : 20 points répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none">▪ Purge manuelle et reprofilage rocheux : 5 points▪ Réalisation des ancrages : 5 points▪ Cachetage des têtes d'ancrages : 5 points	20 points

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre écran pare-bloc ETAG27 100 kJ : 5 points 	
3-Le planning. L'entreprise remettra dans son offre un planning détaillé avec une proposition de phasage adaptée aux contraintes du site. Le planning sera noté sur 20 points.	20.0 %

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Date limite de réception des offres : Le lundi 5 février 2018 à 12 heures

Délai de validité des offres : Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible uniquement sur support dématérialisé via le site internet:

<https://www.ville-bollene.fr/marches-publics/>

Conditions de remise des offres

Sur support papier :

Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service Commande Publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84 505 Bollène cedex
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 .

Par voie électronique :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://ville-bollene.marcoweb.fr>

Autres renseignements :

- Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire.

- Financement : Autofinancement Commune de Bollène

- Mode de règlement : Mandat par virement administratif

- Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 22 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 16 janvier 2018